



**Les Marquis, Comte, Vicomte et Baron d'Amphernet  
Pendant la Révolution**

## I - Jersey

Depuis les débuts de l'émigration, les îles anglo-normandes n'ont cessé de prendre une importance stratégique. Face à la Bretagne, à mi chemin de l'Angleterre, les îles de Jersey et de Guernesey accueillent les émigrés bretons et normands. Ces îles deviennent le passage obligé de la correspondance entre la France et l'Angleterre. Des milliers d'hommes attendent l'ordre de débarquer sur les côtes bretonnes.

Après la mort de Tuffin de la Rouërie, chef de la conjuration bretonne, Hector, Marquis du Dresnay<sup>1</sup> est nommé par Monsieur au commandement de la Bretagne pour le Roi.

En 1794, la rivalité entre du Dresnay et Puisaye arrive à son paroxysme. William Pitt et le ministre de la guerre britannique Windham, retirent le commandement de Jersey à du Dresnay, estimant qu'il avait suffisamment occupé par la formation et l'instruction du régiment qu'il avait obtenu à la solde de l'Angleterre. Le Marquis du Dresnay rejoint son régiment basé à Romsey, près de Southampton. Le comte de Puisaye devient Lieutenant Général des Armées du Roi, commandant en chef l'armée catholique et royale de Bretagne.

Le rassemblement de Jersey forme deux corps séparés : le premier, commandé par le Prince de Léon, prince breton, réuni tous les gentilshommes de cette province; le deuxième, réunissant tous les émigrés des autres provinces, sera placé sous le commandement du comte du Trésor, gentilhomme normand.

Les émigrés, anciens officiers, allaient servir de cadres aux troupes nouvelles, aux recrues et adhérents qui se regroupaient autour du corps d'armée d'expédition. Le chevalier de Tinténiac fut envoyé à Jersey pour y établir une commission de trois gentilshommes chargés de recevoir les offres de ceux qui se présentent. Ces anciens officiers furent : le Comte du Breil de Nevet, le Vicomte de Pontbellanger et le Chevalier de la Marche.

## II - Le Vicomte de Pontbellanger.

Antoine-Henry d'Amphernet, Vicomte de Pontbellanger, est né en 1762 à Pontbellanger en Normandie. Son père, le Haut et Puissant Seigneur Antoine-Michel, marquis d'Amphernet, baron de Pontbellanger, lieutenant au régiment de Lyonnais, justifia qu'il avait la qualité requise pour être admis aux honneurs de la Cour des rois de France réservés à la haute noblesse. Il eut l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de suivre le Roi à la chasse.

Il épouse Françoise le Forestier le 24 septembre 1759, dont il eut quatre fils:

François Michel, comte de Pontbellanger, né en 1760;

Antoine Henry;

Le chevalier d'Amphernet qui eut les honneurs de la Cour en même que son frère;

Josèphe Michel, officier dans le régiment de Pondichéry, servit sous M de Lauriston et fut inhumé dans le choeur de l'église de Pontbellanger le 30 avril 1785.

---

<sup>1</sup>Une descendante, Marie, épousera Guillaume de Nantois.

Antoine-Henry fut capitaine au régiment de Royal-Lorraine, cavalerie, en 1783. Il eut les honneurs de la Cour en 1786. Il épousa à Versailles, par contrat du 29 avril 1787, signé de LL. MM et des princes et princesses de la famille royale, mademoiselle du Bot du Grégo, considérée comme l'une des plus riches héritières de France. Elle était la fille unique du haut et puissant messire du Bot, chevalier, marquis du Grégo, de La Roche et de Coatarmoal, baron de Laz, comte de Gournois, vicomte de Curru, seigneur de Trévarez et autres lieux.

Le vicomte d'Amphernet de Pontbellanger signa, avec trois de ses cousins, la protestation de 1789. Il a émigré dès le début de la Révolution et a assuré la fonction d'aide de camp du Comte d'Artois. Antoine-Henry rejoint son poste à Jersey en Janvier 1795.

### **III - La Préparation du débarquement de Quiberon.**

Dès lors, il ne se passa pas une semaine jusqu'à Quiberon sans que des émigrés quittassent Londres, soit pour Jersey, soit pour les côtes bretonnes.

Les régiments se créent, la nomination des officiers n'est pas simple. Les anglais n'acceptent pas les nominations de complaisance. Les officiers doivent voir le grade qu'ils avaient obtenu dans les armées royales avant la révolution, comme en atteste la réponse du ministre Windham au Prince de Léon qui sollicitait une faveur pour son beau frère le Baron de Montmorency et pour son oncle le Prince de Chatillon :

Le 11 mars 1795, le ministre anglais Windham a le regret a informé le prince qu'il ne peut accepter la proposition du duc de Chatillon.

"Quelque distingués que soient ses autres titres, il ne paraît pas avoir eu au service de France, avant la Révolution, le grade pour lequel il est nommé dans le présent établissement des compagnies. Il serait impossible, dans ce cas, que M. Windham pût consentir sa nomination."

Cette nomination est de la plus grande importance aux yeux du prince de Léon, qui s'adresse à Puisaye et lui fait connaître que le duc de Chatillon, nommé capitaine par le Roi lui-même au commencement de 1788, dans la compagnie des gardes du corps du prince de Luxembourg, puis ensuite dans le régiment de Rohan, se trouve dans les conditions requises pour obtenir le grade qu'il sollicite. Plus loin, il appuie sa demande sur des considérations diverses et demande un entretien.

"Ma position en Bretagne m'y donne peut-être quelques avantages. Je suis le plus considérable propriétaire de cette province, si (comme j'ai tout lieu de le craindre) le duc de Rohan, mon père, n'existe plus, les avantages politiques que j'y possède vous sont connus. J'offre le tout à la noble cause que nous servons, et j'espère que le caractère de droiture et de franchise que l'on veut bien me reconnaître dans le monde vous sera un sûr garant de l'engagement que je prends d'y consacrer tous mes moyens."

Signé Rohan-Chabot, prince de Léon

Le comte du Trésor recrute aussi ses officiers après une analyse des états de services et des compétences de chacun comme le montre le court extrait de la Liste des Officiers jugés capables dressée par Antoine-Henry de Pontbellanger pour le Comte du Trésor.

- M. d'Amphernet<sup>2</sup>, comte de Pontbellanger, 36 ans, né au Pontbellanger, près Vire, Basse Normandie, en Angleterre, près Bristol; capitaine de dragons dans le régiment de Penthievre, 23 ans de service; opinion sûre, la meilleure conduite.- De très ancienne famille de Normandie, de grandes possessions dans la province.

- M. le comte de La Jaille, chef de brigade d'artillerie. Nous ne le connaissons pas avant que M. Dumaresq nous eût apporté votre ordre pour le faire passer.

- M. le comte de La Roque, major, 37 ans, né à Mortain en Basse-Normandie, à Jersey; capitaine au régiment de Royal Navarre, 20 ans de service; opinion sûre, très bonne conduite. Désigné par tous pour passer des premiers en France; ancienne famille de Normandie; assez grand propriétaire; ayant été membre de la coalition normande, et pouvant par ses anciennes connaissances être utile dans son pays.

- M. d'Amphernet<sup>3</sup>, capitaine, 48 ans, habitant Quimperlé en Basse-Bretagne; ayant servi alternativement dans la maison du Roy et dans les garde-côtes; opinion très sûre, la meilleure conduite. De très ancienne famille; ayant fait pour le bon parti beaucoup de sacrifices; sachant la langue de Basse-Bretagne; il est officier au régiment du Dresnay et le quittera au premier ordre; il est très considéré dans son pays.

- M de La Forêt, 35; ans, né à Dol en Bretagne, à Jersey; capitaine d'infanterie au régiment de Navarre, 17 ans de service; opinion sûre, bonne conduite.-De très bonne famille; il est chargé de détails dans son régiment.

- M le comte Jules de Nantois<sup>4</sup>, 20 ans, de Lamballe en Bretagne, à Jersey; sous-lieutenant de cavalerie au régiment du Royal-Picardie, 6ans de service; opinion et conduite excellente-De bonne famille de Bretagne; il est employé en ce moment pour la correspondance, il est plein de zèle et a beaucoup de capacité.

Les compagnies s'organisent. La correspondance entre Londres, Jersey et la France s'intensifie entre le comte de Puisaye, le comte du Trésor et le vicomte de Pontbellanger. Les agents de liaison comme les chevaliers de La Thuillerie et l'Allègre déploient courage et imagination pour acheminer ces lettres. Voici quelques unes de ces missives :

Du comte du Trésor à Puisaye :

"..... J'apprends avec une véritable douleur que le comte de Pontbellanger n'est pas placé dans mon corps. Si je préférerais le comte Sibeville, c'est que d'un coté, je croyais Pontbellanger presque assuré par son crédit et celui de son frère d'obtenir du ministre une des autres compagnies; et que de l' autre le comte de Sibeville est très bien intéressant..... J'aperçois, Monsieur le Comte que vous ne désespérez pas de voir le Comte de Pontbellanger placé; ne serait-il pas possible de le mettre à la place qu'on lui destine l'officier que le ministre se propose de m'envoyer et de placer avec nous le comte de Pontbellanger. Si cet arrangement pourrait se faire, je vous aurais une grande obligation et elle serait partagée par bien des individus de mon

---

<sup>2</sup> *Le comte de Pontbellanger, François-Michel d'Amphernet, est le frère aîné d'Antoine Henri. Il fut page du roi en 1769, capitaine-major, en 1782, au régiment de Penthievre, chevalier de Saint-Louis, eut les honneurs de la Cour en 1784, sous le titre de Marquis d'Amphernet de Pontbellanger.*

<sup>3</sup> *Il s'agit d'Eléonor Armand Baron d'Amphernet*

<sup>4</sup> *Une de ses descendante : Guillemette de Nantois épousera Bertrand d'Amphernet en 1946.*

corps qui désirent sincèrement l'avoir avec eux. Le Vicomte de Pontbellanger, au désespoir, préférerait n'être pas placé et que son frère le fût. Le comte de Pontbellanger habite Redland, near Bristol. Je suis monsieur le Comte, etc.

#### Du Trésor

Lettre du Vicomte de Pontbellanger au Comte de Puisaye :

"Nous étions occupés à faire l'état de tous les officiers qui restent ici. Mais le comte Dutrésor ayant lui-même fait le travail et vous l'ayant envoyé, nous garderons le nôtre, qui ne pourrait être qu'un duplicata. J'ai l'honneur de vous prévenir que dans le nombre de ceux qui partent avec le chevalier de T. se trouve Monsieur d'Amphernet<sup>5</sup>, sous-lieutenant au régiment du Dresnay, dans ma compagnie et mon parent, zélé pour la bonne cause et pouvant être très utile. Il demande à être conservé dans sa charge. Il s'appuie pour former cette prétention de l'exemple de Monsieur de LaVieuville, qui ne cesse pas d'être capitaine dans le régiment de M. le duc de Laval, quoiqu'il passe à l'armée royale et chrétienne.

Puisque tous les émigrés qui vont partir, et qui sont renfermés au Vieux-Château, laissent dans cette ville quelques dettes, vous sentez, Monsieur le Comte, qu'avec vingt-quatre sols par jour, il est possible d'être forcé de se déranger, d'ailleurs pour le départ dans un temps aussi froid; ils ont besoin d'acheter quelques vêtements chauds : si le Prince de Bouillon recevait l'ordre de laisser sur la liste de ceux qui doivent, jusqu'à ce que leurs petites dettes fussent payées, ce bienfait sauverait aux nobles françois la honte de partir sans avoir satisfait à leurs engagements; s'il étoit possible que ces messieurs fussent toujours envisagés comme faisant partie des compagnies MM du Trésor et Prince de Léon, il en résulterait le double avantage de conserver leurs compagnies plus nombreuses et de payer les dettes justes pressantes.

Le temps paroît vouloir changer, nous allons avoir le dégel, mais les vents ne sont pas bons., malgré cela nous allons au Vieux-Château, où tout va être préparé et définitivement arrêté pour profiter de la première occasion.....

Vicomte de Pontbellanger

Le Vicomte de Pontbellanger, le Comte du Boisberthelot, les Chevaliers de Tinténiac, de La Marche et de La Vieuville, Messieurs de Contade, de Moligny sont les correspondants les plus zélés de Puisaye. Ils l'entretiennent alternativement de l'état d'esprit, de la mauvaise humeur du gouverneur Falle, des rigueurs de la saison, de la cherté des vivres et des expéditions sur les côtes de France.

Le Chevalier de Tinténiac quitte Jersey et tente de débarquer en France le 17 février 1795 à la tête de 60 gentilshommes. Le Vicomte de Pontbellanger signale à Puisaye ce départ et demande à partager les mêmes dangers :

" Nous souffrons quand nous voyons partir nos camarades pour la France, car nous regrettons de ne pas partager leurs dangers et leur gloire. Mais nous obéissons...."

Le 23 février 1795, Pontbellanger écrit : " Mon cher comte, je suis encore à Jersey, les temps ont été affreux; tous nos débarquements ont toujours été repoussés...."

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'Eléonor Armand Baron d'Amphernet

Tinténiac put enfin prendre la mer le 25 février.

Le 2 mars, MM de Pontbellanger et le chevalier de la Marche rendent compte à Puisaye de l'expédition :  
" Mon Général,

Nous apprenons que dans la nuit du mardi au mercredi 25, le Chevalier de la Boissière (Tinténiac?) s'est embarqué avec 15 compagnons, dont 3 normands, qui n'avaient pu mettre à terre, en même temps que Vasselot, de Prange et Le Coudrays, faisaient partie....".

#### **IV - Le Chevalier de Tinténiac en Bretagne.**

A peine débarqué, Tinténiac trouve une situation catastrophique. Les Chouans sont en "grève", l'Agence de Paris intrigue, les chefs de divisions agissent à leur guise. Charette et les généraux vendéens viennent de signer la Paix de La Jaunaye, Cormatin prend des initiatives sans limites et se croit appelé aux plus hautes destinées, il prépare les conférences de La Prévalaye.

Le 17 Avril 1795, Tinténiac envoie un rapport au ministre Windham sur la situation qu'il a trouvé à son arrivée.

" Je vous envoie le détail de mon voyage en France. Je suis arrivé le 2 mars.....

A mon arrivée en France, j'ai envoyé MM d'Amphernet<sup>1</sup> et Lasseley dans le Finistère dont on ne connaît pas parfaitement les dispositions. En 15 jours, ils ont organisé plus de 100 compagnies et sont sûrs de plus de 12 000 hommes. Les habitants de ces campagnes, dont une grande partie sont mes vassaux, m'ont fait dire ces deux Messieurs qu'il allait avoir des déserteurs; quelques paroisses en ont déjà 200; de plus, ils s'engagent à donner leur argent et leur blé pour bons sur louis.

Voilà, Monsieur, foi de gentilhomme, les dispositions de Bretagne.....

Tinténiac

Pendant que la Vendée et la Bretagne se préparaient à traiter avec la Convention, l'insurrection avait fait de grands progrès chez les Bocains et chez les Normands. Louis de Frotté, désigné par le comte d'Artois avait débarqué dans la baie de Cancale. Puisaye prévient le conseil royal de Bretagne dans une lettre datée du 7 janvier 1795.

Eléonor Armand, baron d'Amphernet participe du 17 février au 1er avril 1795 aux négociations de la Prévalaye avec le général républicain Hoche. A la suite de leur échec, il est arrêté à Rennes puis transféré à Saint-Méen et enfin relâché. Il retourne en Cornouaille où il est rejoint par son troisième fils Charles-Marie-Constant qui s'illustra dans la Chouannerie à 16 ans sous le surnom de "Royal Carnage".

Puisaye, voulant rompre la trêve, désirait le départ de La Vieuville auquel s'est joint du Boisberthelot et 100 émigrés de Jersey. Mais la suspension d'arme avait rendu les débarquements difficiles, les émigrés sont forcés de rentrer à Jersey. Ces diverses tentatives sont rapportées dans les courriers du Vicomte de Pontbellanger qui est devenu le secrétaire du Prince de Bouillon :

Le 25 mars 1795, il écrit :

Mon Général

Il vient d'arriver six prisonniers qui se sont échappés de Tréguier.....

François-Michel d'Amphernet, Comte de Pontbellanger obtient un brevet de Capitaine dans la division du Prince de Léon. Il commande une compagnie de 117 gentilshommes bretons en mars 1795 .

La dernière lettre de Pontbellanger à Puisaye part de Jersey le 12 mai. Il rejoint l'armée royale bretonne dans le courant du mois de juin. Ne faisant plus partie des effectifs du régiment du Dresnay, le Vicomte de Pontbellanger se porte volontaire avec M de Guernissac pour servir sous les ordres de Tinténiac.

## **V- Le débarquement de Quiberon et Louise du Grégo.**

Le 27 juin, le débarquement commence sur la plage de Carnac. Hoche arrive de Rennes et demande des renforts. Les Blancs s'emparent du fort de Penthièvre. Puis, la mésentente entre Puisaye et d'Hervilly donne l'avantage aux républicains. Les Anglo Emigrés sont en difficultés.

Une stratégie est alors mise au point : Une armée de chouans commandée par chevalier de Tinténiac et Georges Cadoudal débarque vêtue de l'uniforme rouge britannique. L'armée rouge, 3 500 hommes, va rentrer dans l'histoire. Celle-ci doit rejoindre les morbihannais de Jan Jan et du comte de Lantivy en les forêts de Lavaux et de Camors et prendre à revers les troupes républicaines. Antoine Henry de Pontbellanger est l'adjoint de Tinténiac. Mais, sur son chemin, Tinténiac rencontre les intrigues de l'Agence Royal de Paris et Madame du Grégo, épouse d'Antoine Henry .

Nulle femme dans les guerres de l'ouest fut plus intrigante et plus ténébreuse. Elle mérite une attention toute particulière, à cause des deux grands hommes, deux adversaires, qui l'on rencontre dans son ombre néfaste: Hoche et Charette.

Louise du Bot du Grégo, née le 27/08/1770 , au château de Sursur dans le Morbihan, appartenait à l'une des plus anciennes familles du pays de Vannes.

Lorsque éclata la guerre civile, lorsque son mari, Antoine Henry d'Amphernet, Vicomte de Pontbellanger, se fut jeté en partisan dans les landiers morbihannais, Louise du Grégo séjourna en Anjou, au château de Maulévrier, chez les Colbert. Elle y demeura jusqu'au jour où, après le désastre de Cholet, le vent de la panique emporta tout un peuple aux pays d'outre-Loire.

Dès lors, on vit circuler cette fille de marquis librement dans le pays insurgé, aussi librement qu'en pleine paix. Uniquement préoccupée de sauver ses biens de la vente nationale, elle s'emploie à faire lever le séquestre mis sur eux. Elle visite les autorités révolutionnaires; elle court les bureaux; elle assiège les Administrations.

La voici à Nantes. Toutes les portes s'ouvrent devant elle, toutes les difficultés s'aplanissent. Un peu plus tard, on la trouve en Vendée, puis à Trévarez, près de Châteauneuf-du-Faou. Quelle armure enchantée la protégeait? L'Histoire n'a pas eu de peine à la découvrir. Quels que fussent les lieux où elle passait, que ce fut en Bretagne, en Anjou, en Poitou, elle voyait accourir entre deux victoires, le guerrier glorieux qui commandait les armées républicaines, Hoche en personne. Après des heures rapides auprès d'elle, il repartait pour revenir bientôt.

Il est prouvé par les lettres du général en chef; qu'elle était devenue pour lui, non pas seulement une amante, mais, encore, une indicatrice. Au courant, par ses relations, des intentions royalistes, elle se hâtait de les livrer à celui qu'elle aimait peut-être, mais que surtout elle savait lui être utile. Chez l'un comme chez l'autre des deux amants, l'amour et l'intérêt marchaient de pair. Hoche envisageait la possibilité de pénétrer les secrets de l'ennemi, Louise du Grégo voyait une autorité tutélaire couvrant les domaines de sa famille.

L'entente suspecte avec Hoche est prouvée; Hoche ne la reniera point. Il mandera au

Directoire :

*"la personne qui m'a si bien servi depuis trois mois est la fille de cette marquise du Grégo dont il est question dans les notes jointes à votre lettre."*

## VI - L'affaire de Coëtlogon.

Louise du Grégo et madame de Guernisac accueillent l'Armée Rouge au château de Coëtlogon. Un grand dîner a lieu au château. Georges Cadoudal, refusant de se joindre à cette réception, retourne au campement des chouans.

Au cours du dîner, des coups de feu éclatant, les troupes de Hoche attaquent le château. Ils ont été trahis.... Le chevalier de Tinténiac est tué. Les Chouans avec Cadoudal et les débris de l'Armée Rouge s'enfuient.

Après la mort du Chevalier de Tinténiac, le Vicomte de Pontbellanger est élu général en chef des Armées Catholiques et Royale Bretonnes. A la tête de l'Armée Rouge, il se dirige vers St Brieuc où il espère des renforts venant de Jersey. Le prince de Bouillon lui a promis de faire débarquer des troupes. Il tourne le dos à Quiberon.

Bientôt, il apprit le désastre. Le débarquement est un échec. Antoine Henry d'Amphernet, Vicomte de Pontbellanger s'en explique dans un rapport au Comte de Puisay daté du 7 septembre 1795<sup>6</sup>.

Monsieur le Comte

Ma naissance et ma vie entière devraient me mettre au dessus des reproches infâmes qu'on ne craint pas de m'adresser. Mais un officier injustement inculpé doit vouloir que tout le monde sache qu'il porte une épée sans taches pour la défense de sa religion et de son Roi; et de quelque part que soient lancés les traits que la jalousie ose diriger contre moi, je désire bien plus de paroles qu'on porte sur une conduite le regard sévère qu'exige la Justice; que de ne redouter les jugements que peuvent prononcer l'esprit de parole, l'ignorance, ou la prétention. Je ne puis Monsieur le Comte me rendre auprès de vous dans ce moment; ma santé malheureusement s'y oppose. Mais je vais du moins vous rendre un compte exact à l'abri duquel j'attendrai sans inquiétudes que l'on prononce sur ma conduite que je soutiens, à quiconque, être au dessus de tous reproches.

Après la mort de Monsieur Le Chevalier de Tinténiac que j'eus soin de laisser ignorer à l'armée le plus longtemps possible, sentant combien la perte d'un chef aussi brave devait y semer de découragements, j'eus au château de Coëtlogon le commandement provisoire des troupes que vous lui aviez confié. Le lendemain je marchais sur Lorge et delà sur Quintin. Monsieur le Vasseur et plusieurs chefs de canton des Côtes du Nord avaient rejoint l'armée et témoignaient le plus grand désir de servir leurs troupes à celles que j'avais l'honneur de commander, mais ces troupes n'étaient pas habillées, elles manquaient d'armes pour la plupart et les munitions qui me restaient étaient insuffisantes pour les opérations, qu'une armée qui

---

<sup>6</sup> d'après les Archives personnelles du Comte de Puisaye - Londres

promettait de s'accroître d'une manière aussi sensible, me permettait d'entreprendre. Dans de telles circonstances, je pensais qu'il était indispensable d'obtenir de l'Angleterre de grands secours en canons, armes, munitions, vêtements, et particulièrement en officiers généraux et autres officiers de toutes armes. Pour y parvenir, il fallait faire passer un officier de confiance à Jersey. Son départ me paraissait plus facile en me rapprochant de la côte; je me portais le lendemain sur Chatelaudrin dont nous nous rendîmes maîtres. Dès le lendemain les demandes pour le Cabinet de Londres furent expédiées et Monsieur d'Allegre ayant bien voulu se charger de mes lettres pour Monsieur Windham et le Prince de Bouillon, s'embarqua le soir même. Le lieu du débarquement était indiqué et fixé à l'époque de dix jours. L'intervalle qui devait s'écouler me mettait à mesure de profiter des intelligences que j'avais ménagées dans la ville de St Briuc. Les ordres furent donnés pour attaquer le lendemain cette ville, défendue seulement par une faible garnison; mais le Conseil du Morbihan m'ayant donné avis du malheur arrivé à Quiberon, j'en fis part à Messieurs les Chefs de division. Dès lors, ils ne songèrent plus qu'à séparer l'armée. Je leur représentais que le seul moyen de réparer l'échec que les troupes du Roi venaient d'essuyer, était de porter, au plus haut point possible, l'armée des Côtes du Nord et de profiter pour mettre cette armée sur un pied imposant de la proximité de l'Angleterre et des bonnes dispositions de cette cour. Ce fut en vain.

L'honneur outragé dans un pays où les convulsions se font sentir dans toutes ses parties, un officier calomnié par une faction peu nombreuse à la vérité, mais bien coupable, qui s'est élevé au sein d'une brave année, dont je m'honore d'avoir été le chef autant que je suis humilié d'avoir été le compagnon d'armes de quelques fâcheux et calomnieux, doit rendre publique sa conduite, et apprendre à l'univers qu'il a fait pour son Roi tout ce qu'il a dû. Messieurs Georges et la Vendée chefs des divisions ont refusé de servir, malgré l'avis général du conseil de l'ordre que je lui ai donné à Chatelaudrin pour l'attaque de St Briuc le 20 juillet 1795. Ces deux officiers ont emmené leurs forces se cacher dans le Morbihan, au lieu d'opérer le soulèvement dans la province, en continuant des opérations dirigées par un chef dont la conduite et la prudence seront connues un jour. Ils ont forcé ma retraite sur Quintin, et rendu dans cette ville, on s'est emparé du produit des contributions, on l'a partagé pendant mon absence et sans mon ordre. La désobéissance de Chatelaudrin, et le désordre scandaleux des Quintin me forcent à remettre à Monsieur Georges le commandement de cette armée. J'ai travaillé depuis pour la cause, j'y travaillerai constamment, mais qu'on ne me rende pas responsable du désordre que des chefs ont occasionné et d'une comptabilité de fonds auxquels je n'ai touché que pour les relever.

Le rapport suivant fait à Monsieur le Comte de Puisaye est aussi modéré que je l'ai pu. J'ai cru devoir ce ménagement à mon Roi et à mon parti, persuadé que la division est le plus grand fléau dans notre position, ce rapport fut fait dès que je sus le général en chef débarqué en Bretagne. Le chemin par lequel ses troupes du Roi se portaient. Je suivis la colonne jusqu'au lieu d'où je pus découvrir, à côté de Monsieur Georges, avec la longue vue de Monsieur de Guernisac, que cet ennemi consistait en un détachement de pas plus de huit, dix hommes placés sur la montagne, à gauche. Je savais que quelques pelotons errants dans les Côtes du Nord, ne troubleraient pas la retraite des forces du Morbihan, et l'observant a confirmé mon opinion à leurs égards.

Par ces détails, Monsieur le Comte, vous êtes à même de juger combien ont été opposés à la retraite de l'armée. Elle était d'autant moins nécessaire que nous pouvions successivement nous replier sur les divisions de Messieurs de la Baronnais et la Vinville, et au dessin, sur Mr de Boisguy. Dans la partie de Fougère, cette opposition est constatée par une déclaration dictée par cinq membres du Conseil et quatre autres officiers qui font que cette retraite est contre leur avis, et elle doit fonder sur des avis puissants, puisque Monsieur d'Alègre m'apprend que l'Angleterre pensait de venir à notre secours, vu les malheurs qui ont accablé les Côtes du Nord. La perte d'hommes qu'elles ont éprouvé, le découragement qui en a été le

résultat, sont autant de maux que j'avais prévus et que je désirais prévenir, mais je ne pouvais avoir recours qu'aux

représentations (les représentations ont été sans effet quant aux comptes que l'on a donnés des sommes destinées à l'armée). Je déclare, mon général, que jamais Monsieur de Closmadeuc, nommé par nous commissaire, n'a donné l'état des fonds qu'il avait reçu à Quiberon, ni du paiement qu'il a fait. Cet officier sûrement restera sans reproche des victimes qui devaient nous être bien chères.

Enfin, mon général, il me semblerait d'autant plus extraordinaire qu'on se récrie contre la modicité de la somme emportée dans le Morbihan, que j'ai acquis la certitude que des fonds considérables ont été oubliés dans l'appartement même où le partage de l'argent s'était fait et qu'après le départ de l'armée, Monsieur le Chevalier de la Baronnais y étant entré, y rempli sa gibecière et toutes ses poches du numéraire oublié; qu'il en a laissé beaucoup sur le lit et à terre, quoi qu'il en eut charge et qu'il en eut sa charge et qu'il en eut beaucoup donné à ses amis. Mademoiselle de Bois Hardy, Monsieur Le Vasseur et Monsieur de Ville Neuve Bernard le lui ont entendu dire qu'aux Melairiés de Brehaul, où il passa après la retraite, le nommé Coudene domestique de Madame de Bois Hardy, eut de lui ... pour un Louis en or, tant il était chargé quant aux propos que l'on suppose que j'ai tenus contre quelques officiers, je nie formellement en avoir tenu aucun, je vous ai marqué plus haut que je n'avais qu'un compte avantageux à vous rendre de tous, et si ma manière de juger sur les opérations militaires n'a pas toujours été conforme à celle de quelques officiers, je n'en ai pas moins rendu justice à leurs bonnes intentions et le zèle pour le service du Roi.

Dans l'état souffrant où je suis, je ne puis que m'adresser à vous pour vous prier de me rendre une prompte justice, je suis avec respect.

Signé le Vicomte de Pontbellanger.

Il certifie lettre copie conforme à l'original que j'ai fait faire comme beau geste du Vicomte de Pontbellanger à Gove le 23 février 1796.

Mgr du Grégo

Le lendemain de l'envoi de cette missive, Antoine Henry d'Amphernet se rend dans une propriété amie, à Médréac. A la tombée de la nuit, il tombe dans une embuscade. Il est prisonnier par les troupes du général Hoche. Il sera fusillé le 24 février 1796.

Qui fit connaître sa retraite aux soldats ? La réprobation générale a crié : " Sa femme". Et le plus triste, c'est que cette accusation inouïe semble plausible. Brouillée avec son mari, l'intrigante et capiteuse jeune femme, maîtresse de Hoche, recevait sans vergogne le général républicain soit au château de Trévarez, soit au château de Vau de Quip, près d'Allaire dans le Morbihan.

Dans sa lettre datée du 25 février au Prince de Bouillon, le Comte de Puisaye qui réclame des secours, fait allusion à la mort de Pontbellanger :

"Vous avez appris la mort du malheureux Pontbellanger; le manque d'officiers empêche que tout pays soit également bien gardé et l'obstination des absents est la cause de la perte des braves gens qui se dévouent."

Le Comte de Puisaye n'accable pas Antoine Henry.

## VII - Que sont -ils devenus?

Eléonor Armand, baron d'Amphernet, cousin du Vicomte de Pontbellanger l'avait précédé de quelques semaines dans la mort. Après les négociations de la Prévalaye avec le Général Hoche, le Baron d'Amphernet participe aux combats dans les environs de Quiberon. Puis il chouanne dans le Finistère.

En décembre 1795, il est reconnu et arrêté à Quimper. Rapidement jugé, Eléonor est fusillé le 9 janvier 1796, debout, et faisant face au peloton. Son confesseur, l'abbé Boissière, a raconté sa dernière nuit et la déchirante ultime visite de ses six de ses enfants accompagnés d'une servante. Sa dernière lettre à sa femme a été conservée:

*" Je désire que mon sang soit le dernier répandu et que Dieu fasse miséricorde  
à mes ennemis "*

Son épouse était assignée à résidence à Quimper depuis plusieurs mois. Elle avait perdu ses deux fils aînés : le premier tué à Wissembourg dans l'armée de Condé, le second mort lors du débarquement de Quiberon.

Après la mort de son père, Charles-Marie dit Royal-Carnage reprend le flambeau, en Cornouaille. Fou de douleur, accompagné d'un d'Andigné. Ils passent au fil de l'épée tous "bleus rencontrés". Ils massacrent des villages entiers, tuent femmes et enfants. Les troubles terminés, Charles disparaît. Il aurait embarqué sur un navire corsaire sous le nom d'Aimé Joseph d'Amphernet, prénom de son frère aîné mort à Quiberon.

Dans le rôle de l'équipage de prise du vaisseau anglais Le Kent, enlevé à l'abordage, le 7 octobre 1800, par le corsaire La Confiance commandé par Robert Surcouf, on voit figuré un d'Autichamps, un d'Amphernet et Guernerey, futur peintre de la marine.

En 1798 et 1799, il fait partie de l'Amphitrite, qui s'est emparé du navire arabe la Perle, portant à la Mecque les offrandes des musulmans de l'Inde, évaluées à 25 ou 30 millions, et 150 chevaux de grand prix. Quelques jours après, ayant rencontré la corvette anglaise Le Trinquemalay, il s'en empare après un terrible combat. Les anglais font couler leur bateau entraînant le corsaire français qui se disloque et coule avec ses richesses. Les marins se réfugient sur la Perle et reprennent du service sur la Confiance avec Robert Surcouf.

Puis, Charles ou Aimé Joseph? se réfugie à l'Ile Maurice où il a une tante madame de Jubin. Le 21 novembre 1803, il embarque comme Lieutenant sur le Corsaire La Fortune, commandé par le Capitaine Lemême<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> D'après les documents venant de l'île Maurice.

Il paraît avoir adopté l'île comme nouvelle patrie, il est membre de l'Assemblée Coloniale en mai 1802 qui est présidée par le Vicomte d'Houdetot. Sa santé fortement altérée par ses aventures depuis la révolution, décline. Il meurt prématurément le 8 août 1811 en son domicile du quartier de Flacq, île Maurice.

Le quatrième fils d'Eléonor, Bonaventure, ne devait jamais oublier les geôles de la république. Il vécut à Quimper où il épouse, en 1800, Marie Henriette de Madec, la deuxième fille de René Madec, le fameux nabab. Les descendants de Bonaventure, devenus Marquis, Comte et Vicomte d'Amphernet de Pontbellanger, demeurent aujourd'hui en Bretagne et en Vendée.

La fille du chef chouan, Désirée, devait être la grand-mère du non moins fameux Charles du Breil de Rays, l'organisateur de la désastreuse expédition de Port Breton. Il sera ruiné et finira en prison pour escroquerie.

Louise du Grégo, Vicomtesse d'Amphernet de Pontbellanger, puis Baronne de Bonté va traverser tous les régimes.

En 1814, dans un rapport au Ministère de la Guerre, le commissaire du Roi à Brest écrit :

*" Maîtresse du général Hoche, elle osait en afficher le portrait sur son sein; elle portait avec effronterie le costume sanglant qu'on appelait alors habit à la victime. Confondue avec les maîtresses de Barras., elle rivalisa avec elles dans cette tenue de prostituée. »*

L'intérêt a été la raison majeure de sa liaison avec Hoche, l'intérêt sera encore la raison de son mariage avec un ex-lieutenant de son ancien amant.. Le 25 octobre 1797, elle épousa le colonel Bonté, commandant la 81<sup>ème</sup> demi-brigade. Elle intriguait maîtresse de Hoche; elle intrigue, femme du colonel Bonté. Elle intriguait sous la Révolution, pour la conservation de ses biens; elle intrigue sous le Consulat et l'Empire, pour l'avancement de son mari.

Elle intriguera aussi sous la Restauration. Sous le Consulat, elle invoquait ses relations avec Barras, avec Sottin; sous l'Empire, elle fait valoir d'autres amitiés. Elle a d'autant moins de peine à servir la carrière de son mari que celui-ci n'est pas sans mérite. Mme Bonté le suit dans quelques-unes de ses campagnes, notamment en Dalmatie. Il est fait baron. L'ex Vicomtesse de Pontbellanger signe: baronne de Bonté. La particule, assez insolite, rappelle tout de même l'ancien Régime.

Plus difficile sera son attitude sous la Restauration. Bonté a été nommé gouverneur du Finistère. Les royalistes s'émeuvent : l'ancien lieutenant de Hoche à la tête du pays. Nous sommes donc revenus au temps fâcheux de la Révolution. Bonté est déplacé, on l'envoie à Morlaix, à la tête d'un simple arrondissement. Viennent les Cent-Jours. Bonté se tient coi, mais sa femme s'agite.

Cela lui vaut d'être renommé à la tête du Finistère, sous la seconde Restauration. Nouveau tapage, nouvelle disgrâce; mais aussi nouvelle action de cette femme obstinée. Elle assiège les municipalités; elle assaille députés et préfets; elle ose invoquer des services soi-disant rendus par elle à la cause de la Légitimité sous les Cent-Jours; n`a-t-elle pas donné asile aux chefs Morbihannais? Vains efforts. Le comte d'Hofflize reçoit le commandement du Finistère.

Elle s'installe à Paris; là, elle est plus près des Pouvoirs publics. Elle apprend que son mari va être mis en demi-solde. :

*"J'avoue, écrit-elle, que cette crainte m'a terrassée."*

Eh bien ! puisque les députés, les ministres n'ont pu lui éviter cette catastrophe, l'ancienne maîtresse de Hoche ira voir le roi, le roi en personne. Elle sollicite une audience, elle l'obtient; elle se jette aux pieds du monarque. Il promet de replacer Bonté dans son grade.

Cela ne lui suffit pas, une autre préoccupation l'anime, une préoccupation ancienne. Une partie de ses biens avaient été confisqués par la Nation; elle veut une juste compensation. Elle parle de son passé; elle tâche de dissiper les ombres; elle tente d'apitoyer le roi; elle explique comment elle dut se réfugier en Vendée :

*"Je fus condamnée comme émigrée, ose-t-elle proclamer, à être fusillée sur-le-champ, partout où je serais rencontrée; un miracle et ma grande jeunesse me sauvèrent seuls"*

Oui, sa jeunesse: mais le miracle, c'est Hoche qui l'opéra. Le monarque connaît bien des choses secrètes et il n'est pas de ceux que l'on trompe avec des mots; toutefois, il a juré l'oubli du passé; il voudrait, son trône étant rétabli, voir les divisions cesser. Il écoute les doléances de la baronne Bonté; il exauce sa prière.

Par ses intrigues, elle arrive même à sauver du naufrage les propriétés que son père, le marquis du Bot, avait régulièrement vendu ou hypothéqué. De là, des contestations et des procès interminables de la part des acquéreurs ou des créanciers réguliers dépouillés. Madame de Bonté recevait leurs revendications de pied ferme, rompue à la lutte, décidée à employer tous les arguments.

Elle s'éteignit le 17 janvier 1826. Elle fut inhumée à Laz où l'on peut toujours voir sa tombe. (Celle-ci n'est pas entretenue et disparaît sous les mauvaises herbes. Les finistériens ont créé une légende : Louise du Grégo errerait toujours dans la lande pour expier ses trahisons.)

Sa mort sonnait la fin de la carrière de celui dont elle avait été le bouclier; moins de sept mois après, Bonté était mis à la retraite. Mais peut-être, parce qu'habitué à sentir autour de lui une volonté agissante, éprouvait-il l'ennui de la solitude; il se hâta de se remarier. Il épousa Elisa de Carlotti qui, elle, ce qui vaut mieux, n'a pas d'histoire. Il s'éteignit le 6 mars 1836, d'une manière fort édifiante, au dire de sa belle-fille Mme d'Amphernet de Pontbellanger.

François-Michel d'Amphernet, Comte de Pontbellanger traversera cette période troublée. Il épouse, en 1815, mademoiselle Pewcot de Cherville dont il n'eut pas de descendance. François-Michel hérite de sa tante, Louise Perrine, marquise de Colbert Chabannais, morte en émigration à Londres, pour les biens qu'elle possédait hors de France.

François-Michel, gentilhomme de la chambre du Roi Louis XVIII, meurt à Paris en 1821. Son neveu et héritier, Charles-Félix d'Amphernet, le fils d'Antoine-Henry et de Louise du Grégo devient le Marquis d'Amphernet de Pontbellanger, chef de Nom et d'Armes. Il trouvera le château de Pontbellanger vidé de tout don mobilier. La veuve de François Michel a gardé les meubles des d'Amphernet qu'elle vendra ou donnera à sa famille anglaise..

Son petit-fils, Georges-Michel, décédera sans alliance. Sa petite-fille, Marthe, épouse le Comte O'mahony et hérite du château de Pontbellanger. Leurs descendants habitent toujours cette demeure.

## **VIII - Enseignements à tirer de l'affaire Pontbellanger.**

-

---